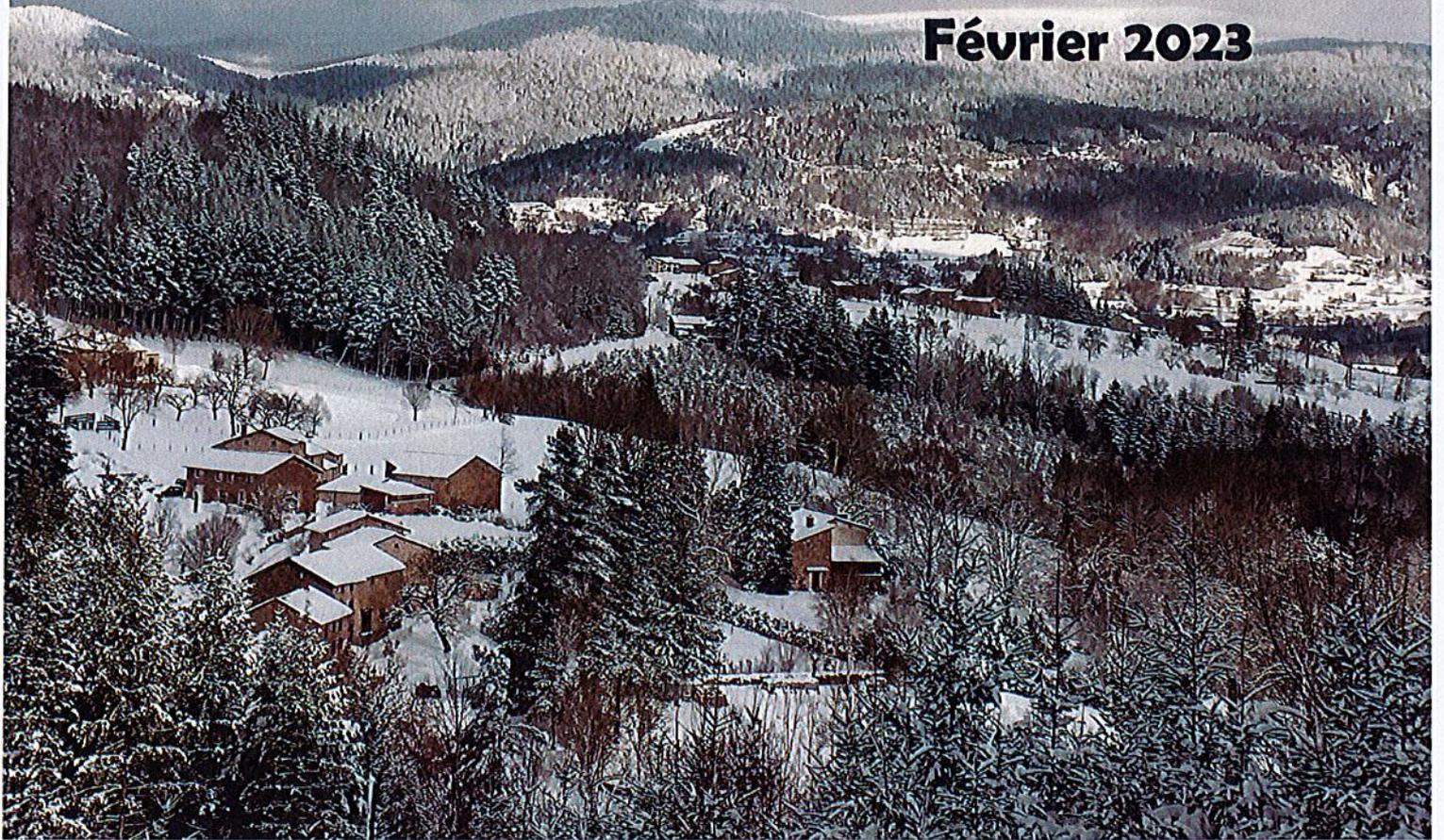
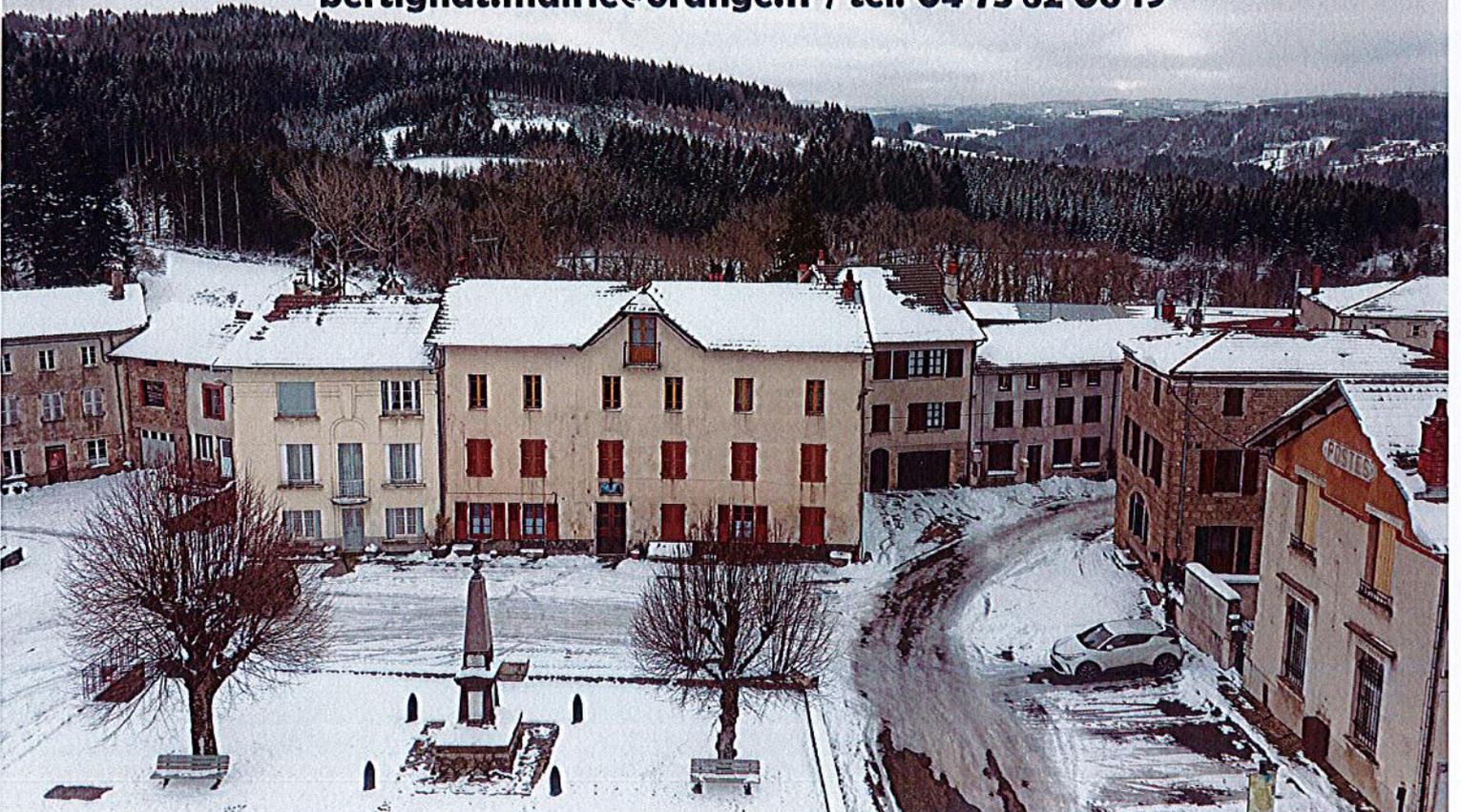


# **BULLETIN MUNICIPAL DE BERTIGNAT**

**Février 2023**



**Secrétariat de Mairie et agence postale communale**  
**Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h15**  
**[bertignat.mairie@orange.fr](mailto:bertignat.mairie@orange.fr) / tél. 04 73 82 06 19**



**- A nos joies, à nos peines -**

**Naissances**

21 mai 2022	CHABROL Maël	Le Bourg
-------------	--------------	----------

**Une pensée à celles et ceux qui ont quittés en 2022.**

**Décès**

28 mars 2022	DAUPHIN Jeanne Marcelle	Le Bourg
31 mars 2022	ROURRE René Louis Eugène	La Grange
12 mai 2022	BOUSSAT Robert Noël Jean	Fonlupt
25 août 2022	LAVANDIER Marcel Joseph Marie	Les Claustres
16 novembre 2022	BESSEYRIAS Antoine Marcel	La Mayoux
3 décembre 2022	DESSIAUME Marie-Christine	La Collange

**EXTRAITS DES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseil municipal du 17 septembre 2022**

**AFFAIRES IMMOBILIERES : IMMEUBLES « CHEZ MARCELLE » ET ANCIENNE ECOLE DU BOURG**

**Où** l'exposé de Monsieur le Maire sur l'opportunité d'acquérir l'immeuble cadastré A 1795 dit « Chez Marcelle », actuellement en vente ;

**Vu** la situation géographique de cet immeuble qui se trouve en plein centre bourg sur la place principale ;

**Considérant**, dans le même temps, que la commune dispose de l'ancienne école, immeuble cadastré A 1769 dont l'usage se limite au rez-de-chaussée, la jouissance dudit immeuble posant des contraintes en termes d'accessibilité, d'aisance et de visibilité ;

**Considérant** la situation financière et budgétaire de la commune avec, d'une part, un excédent de fonctionnement reporté pour 2022 de près de 140 000 €, et d'autre part, avec une charge de la dette qui va diminuer de presque de moitié entre 2022 et 2024 (emprunts échus), ce qui augure des perspectives favorables en termes de projets et de financements pour la commune ;

**Vu** la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir l'immeuble cadastré A 1795 dit « Chez Marcelle » pour un montant net vendeur de 50 000 € et, dans le même temps, de vendre l'ancienne école, immeuble cadastré A 1769 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (abstentions de Yves GOURBEYRE, Jean-Louis SUCHON et Jean-Luc CHAMBADE) :**

☞ **décide** d'acquérir l'immeuble cadastré A 1795 dit « Chez Marcelle » pour un montant net vendeur de 50 000 € et de régler les frais d'agence et d'actes afférents ;

☞ **décide** de vendre l'ancienne école, immeuble cadastré A 1769, par l'intermédiaire d'une agence immobilière ;

☞ **charge** Monsieur le Maire ou un Adjoint d'accomplir toutes les formalités administratives et financières utiles et relatives à ces affaires, ainsi que de signer tout document afférent.

**PROGRAMME VOIRIE 2022 : ATTRIBUTION DES TRAVAUX**

**Vu** la délibération n°2 en date du 17/06/2022 attribuant la maîtrise d'œuvre du programme de voirie communale 2022 à l'entreprise GEOVAL ;

**Vu** le programme de voirie 2022 réalisé par la commune, maître d'ouvrage, et GEOVAL, maître d'œuvre ;

**Vu** la proposition de l'entreprise **EUROVIA DALA** (63039 CLERMONT-FERRAND) pour un **montant HT de 72 190 €, soit 86 628 € TTC** ;

**Vu** la proposition de l'entreprise **COLAS FRANCE** (63370 LEMPDES) pour un **montant HT de 78 774 €, soit 94 528,80 € TTC** ;

**Vu** l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre et reçue le 14/09/2022 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

☞ **décide** d'attribuer les travaux de voirie 2022 à l'entreprise **EUROVIA DALA** (63039 CLERMONT-FERRAND) pour un **montant HT de 72 190 €, soit 86 628 € TTC** ;

☞ **charge** Monsieur le Maire ou un Adjoint de signer tout document afférent à ces travaux.

### EMPRUNT 2022

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2337-3 ;

**Vu** les budgets primitifs de la commune de Bertignat adoptés le 15/04/2022 ;

**Considérant** que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

**Considérant** que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée à Monsieur le Maire ;

**Considérant** les investissements de voirie et bâtementaires réalisés et prévus ;

**Vu** le contexte inflationniste et la hausse des taux d'emprunts ;

**Considérant** que, sur les exercices budgétaires 2022 et 2023, des annuités d'emprunt de l'ordre de 34 000 € arrivent à terme ;

**Ouï** l'exposé général de Monsieur le Maire sur la capacité financière et budgétaire de la commune à contracter un nouvel emprunt et sur l'opportunité d'en réaliser un dès à présent eu égard à la montée des taux ;

**Considérant** la sollicitation de Monsieur le Maire auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel ;

**Vu** la proposition de financement du Crédit Agricole reçue le 11/10/2022, Monsieur le Maire propose de retenir la formule de prêt suivante, qui peut se résumer ainsi :

▪ Prêt à taux fixe de 3,10 %. Montant du prêt : 200 000 €. Somme des intérêts : 33 366,96 €.

▪ Frais : 200 €. Durée en année : 10 ans (120 mois). Montant de l'échéance trimestrielle : 5 834,17 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↳ **approuve** la réalisation d'un emprunt de 200 000 € aux conditions et raisons sus-évoquées ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prêt auprès du Crédit Agricole ;

↳ **charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives, juridiques et financières utiles à l'exécution de la présente délibération.

### REDUCTION DE LA DUREE DE FONCTIONNEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

**Vu** l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales chargeant le Maire de la police municipale ;

**Vu** l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publiques, et notamment l'alinéa 1 relatif à l'éclairage ;

**Vu** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite « loi grenelle 1 », et notamment son article 41 ;

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle 2 », notamment l'article 173 qui modifie le code de l'environnement en créant les articles L.583-1 à L.583-5 sur la prévention des nuisances lumineuses ;

**Vu** le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

**Considérant** la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie ;

**Considérant** la réflexion ainsi engagée par le Conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public dans le Bourg en attendant la réfection du parc d'éclairage public de la commune dont une tranche a été entérinée par délibération n°3 en date du 17/06/2022 ;

**Considérant**, qu'outre, la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses ;

**Considérant** que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes ;

**Considérant** qu'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

**Considérant** que la mise en place d'une telle mesure peut se faire simplement et techniquement dans le Bourg, la coupure de nuit nécessitant la présence d'horloges ad'hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées ;

**Considérant** que la mise en place d'une telle mesure engendrerait trop de contraintes financières et techniques dans les hameaux suivant les conseils du syndicat Territoire d'Énergie 63 en charge de la compétence éclairage public pour le compte de la commune et qu'il conviendra lors d'une autre tranche de travaux de traiter l'éclairage public des hameaux ;

**Considérant** que la commune sollicitera le syndicat d'énergies (Territoire d'Énergie 63) pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires ;

**Considérant** qu'en période d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↳ **décide** que l'éclairage public sera interrompu la nuit dans Le Bourg dès que les horloges astronomiques seront installées ;

↳ **charge** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, notamment les horaires d'extinction ;

↳ **délègue** à Monsieur le Maire de prendre toutes décisions utiles à l'adaptation du dispositif le cas échéant.

## **ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57**

**Considérant** que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires comme par exemple :

- **en matière de gestion pluriannuelle des crédits** : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- **en matière de fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

- **en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues** : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

**Vu** l'avis favorable du comptable public en date du 08/08/2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour la commune de Bertignat au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Considérant** qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil d'anticiper ce passage et d'adopter cette nomenclature dès 2023 en précisant que le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour la commune de Bertignat, son budget principal et son budget annexe « Lotissement de Puy-Bayou », le budget annexe Assainissement demeurant en M49 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↳ **décide** d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développé ;

↳ **précise** que la nomenclature M57 développé s'appliquera au budget général et au budget annexe « Lotissement de Puy-Bayou » ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **AMBERT LIVRAVOIS FOREZ : MODIFICATION DES STATUTS**

**Vu** les mails en date des 20 et 24/10/2022 de la communauté de communes Ambert Livradois Forez (CC ALF) demandant à la commune de bien vouloir délibérer sur une modification de statuts ;

**Vu** l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des Conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

**Vu** la délibération n°4 en date du 29 septembre 2022 prise par la CC ALF portant sur la modification de ses statuts qui consiste, à la demande de la commune de Job, à retirer de ses compétences les sites de vol libre de Montchouvet et Montcornillon, ainsi que le site d'escalade de la Volpie ;

**Considérant** que le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

↳ **approuve** la modification des statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez tels que présentée *supra* et jointe en annexe et adopte les statuts ainsi modifiés.

## INFORMATIONS

### POINT SUR LE COMMERCE DU BOURG : MOT DU MAIRE



L'activité du commerce du Bourg s'est arrêtée en décembre 2022. La communauté de communes Ambert Livradois Forez (CC ALF), qui exerce la compétence « multiple-rural », a décidé de mettre fin au bail précaire qui l'a liée aux gérants en raison d'impayés de loyers et avant que la situation ne s'aggrave. Les autorisations de poursuite et le recouvrement des sommes ont été engagés par le Trésor Public. Le bail prend donc fin au 28 février 2023, date à laquelle l'intercommunalité redevient maître des lieux.

La communauté de communes a lancé un appel à candidatures pour trouver des repreneurs jusqu'au 23 février 2023.

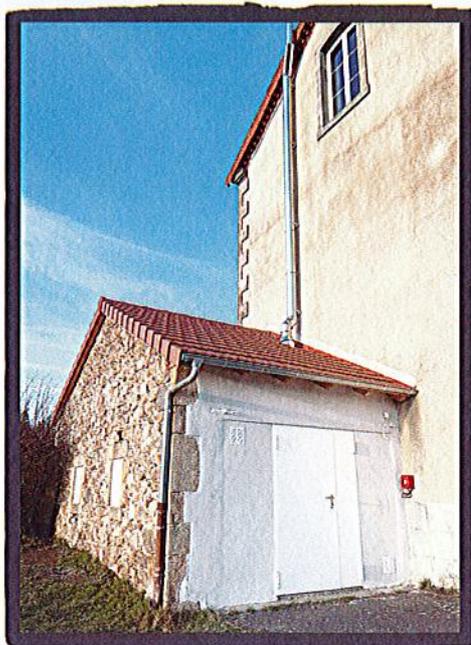
La commune a été et est associée aux différentes démarches entreprises par la CC ALF dans ce dossier. Je rappelle que la communauté de communes a consacré près de 90 000 € en

2019 à la rénovation de la toiture et à la réfection complète de l'appartement ; preuve s'il en fallait une de l'intérêt qu'elle porte à cet équipement public. Un choix qui ne va pas forcément de soi dans une intercommunalité à 58 communes où les marges de manœuvre financières sont étroites.

Parallèlement, plusieurs habitants de la commune sensibles à cette fermeture, envisagent « la mise en place d'un projet de convivialité » : **c'est le sens du questionnaire joint à ce bulletin, je tiens à préciser qu'il ne s'agit aucunement d'une démarche municipale.**

Il est quand même bon de réaffirmer que **l'équipe municipale en place est consciente des enjeux de l'existence d'un commerce de proximité dans le village, de même qu'elle est consciente que cette fermeture provisoire peut créer des inquiétudes voire de l'impatience chez la population ; la réouverture génère aussi des attentes.** Nous travaillons en ce sens et en responsabilité, en tenant la place qui est la nôtre dans nos missions d'élu(es), sans esbroufe avec la légitimité qui nous a été confiée avec pour ambition l'émergence d'un projet viable et surtout réaliste sans pour autant négliger aucune piste de reprise avec la CC ALF.

### TRAVAUX



Les travaux de 2022 ont été marqués par la **réalisation d'un programme de voirie sur Le Grand Bost et la montée du lotissement de Puy-Bayou à hauteur de 96 000 € TTC** (maîtrise d'œuvre incluse), avec les participations financières de **l'Etat d'un montant de 24 000 € via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** et du **Conseil départemental 63 pour un montant de 18 000 € via le Fonds d'Intervention Communal (FIC).**

**Que nos partenaires en soient remerciés : sans eux, ces travaux n'auraient pas pu voir le jour !**

Pour faire face aux enjeux énergétiques, l'école s'est vue dotée d'un nouveau système de chauffage par l'installation d'une chaudière à granulés en remplacement de la chaudière gaz datant de 1995.



Un local chaufferie a été créé dans l'ancien garage attenant à l'école. Des travaux d'isolation des classes suivront à court terme. L'opération d'un montant de **58 000 € TTC** a été soutenue à hauteur de **50 % par la Région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de communes Ambert Livradois Forez** via le Fonds Chaleur. **Qu'ils en soient là encore remerciés !**



Financé par



## VISITE DE MADAME LA SOUS-PREFETE D'AMBERT LE 20 JANVIER 2023

**Nathalie VITRAT, Sous-Préfète d'Ambert**, rend visite aux communes de l'arrondissement depuis sa prise de fonction l'an dernier ; ce fut le tour de Bertignat le 20 janvier dernier où elle est venue échanger avec les élu(e)s sur différents sujets et projets communaux. A sa demande, des visites du groupe FAVIER et de La Glace Pis'Lait (GAEC des Beaucerons) ont ponctué cet après-midi.

Monsieur le Maire et le Conseil municipal adresse ses remerciements à Madame la Sous-Préfète pour sa disponibilité et son écoute, ainsi qu'aux dirigeants des deux structures visitées pour leur accueil.

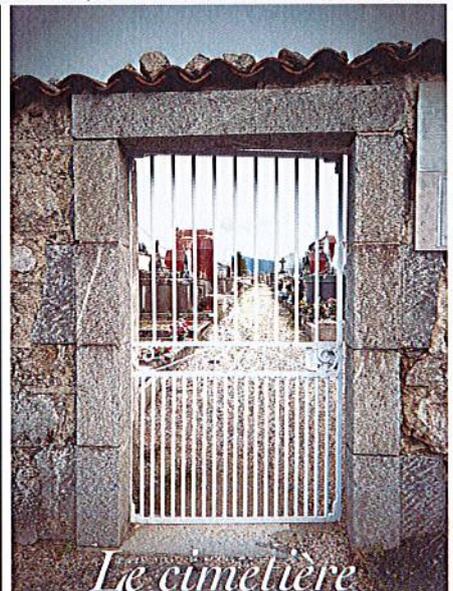
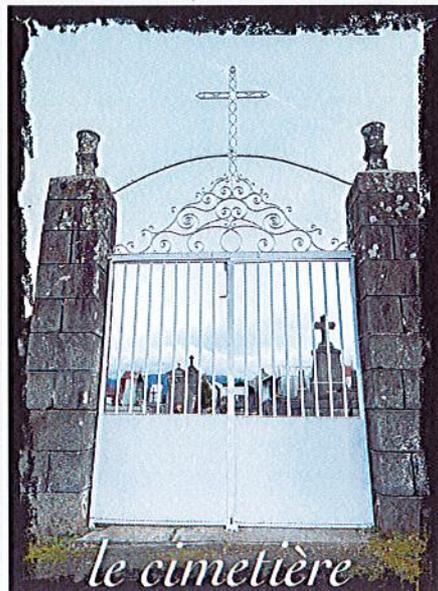


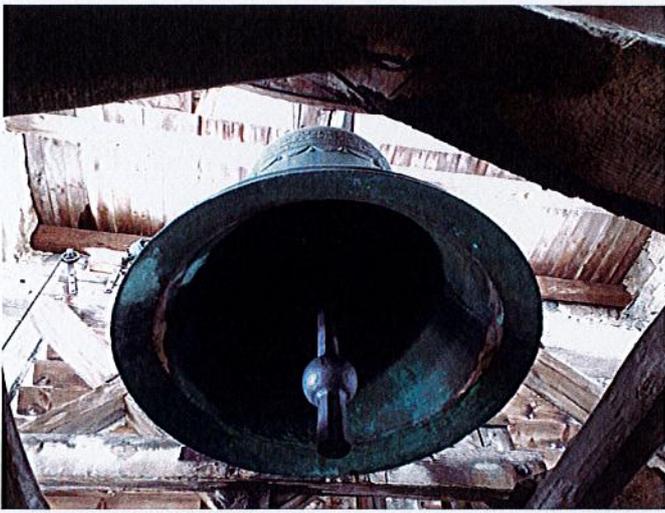
## PARRAINAGE CIVIL DE LILA DOUARRE (PUY-BAYOU) - SEPTEMBRE 2022



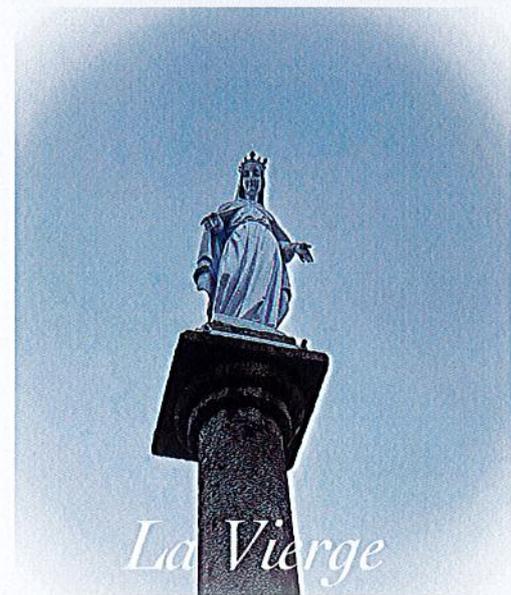
## ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Réfection des grilles du cimetière, de la Croix de Mission, de la Vierge sur la fontaine, de la toiture menant au clocher, remplacement du battant de la grosse cloche, des portes et grilles aux fenêtres de la Mairie, mise en place de composteurs, mise à disposition au public d'un espace numérique financé par La Poste au sein du secrétariat de Mairie/agence postale, curage de la réserve du Grand Bost, entretien chemin La Roche (voir les photos ci-dessous).





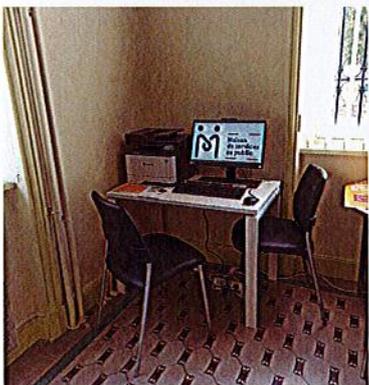
La Mairie et La Poste



La Vierge



Composteur du petit parc



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES/ ECOLE RENE GUY CADOU

L'association des parents d'élèves de Bertignat vous souhaite à tous une très bonne année 2023.

Lors de notre première réunion du début d'année scolaire, un changement de bureau a été acté : **Cécile PELLET** est la nouvelle Trésorière de l'association, **Nadia BLANC** reste Secrétaire et **Céline MADEYRE**, Présidente.

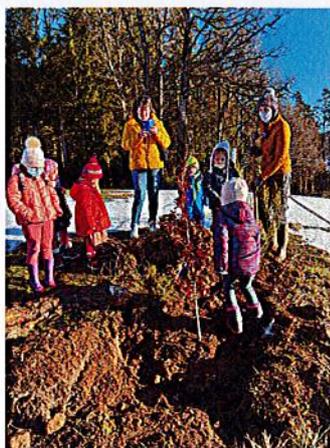


C'est avec plaisir que nous accueillons les nouveaux parents qui souhaitent participer à la vie de l'association. Déjà de nouvelles têtes étaient présentes lors de nos premières réunions, un soulagement et un regain d'énergie pour l'avenir de l'association... **Merci à vous !**

Le 31 octobre 2022 les enfants sont allés à la chasse aux bonbons dans le Bourg de Bertignat.



Cette année encore nous avons fait notre marché de Noël sous la Halle le 3 décembre 2022, nombreux producteurs et artisans étaient présents et nous tenons à les remercier pour leur participation, ce même jour avait lieu le spectacle de Noël de l'école à la salle des fêtes où le Père Noël est venu distribuer les cadeaux aux petits et aux grands...



A noter pour cette année 2023 :

- **Carnaval :**  
**samedi 18 mars.**
- **Vide grenier et vente de fleurs :** **dimanche 14 mai.**
- **Kermesse de l'école :**  
**samedi 17 juin.**

**L'APE.**

A chaque année scolaire, un arbre est offert par la Mairie pour les nouveaux élèves qui effectuent leur première rentrée à l'école René-Guy CADOU. Hêtre pourpre en 2021 et Sorbier des oiseleurs en 2022 trônent désormais à Puy-Bayou.

### Projet fresque murale

Sur proposition de Bérengère MADEYRE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, il est prévu de réaliser une fresque murale à l'intérieur de l'enceinte de l'école avec la participation des élèves et des enseignants.

Un appel est lancé auprès des personnes susceptibles d'aider à la concrétisation de ce projet et notamment une aide pour adapter les dessins des enfants sur le mur.

**Prendre contact avec la Mairie au 04 73 82 06 19. Merci !**



## ASSOCIATION « LES MAINS CREATIVES » (ASSOCIATION LOI 1901 BASEE A PEUBRIERES)

Vous avez pu constater que depuis le 22 janvier 2023, le boulanger de Cunlhat/Le Brugeron (avec un dépôt également à Marat) vient à la salle des associations dans Le Bourg le **dimanche à 11h**.

Suite à cela, l'association a eu l'idée de créer un café associatif afin de passer un moment de convivialité avec café, thé et sirop le temps que le commerce du village ré-ouvre, **le dimanche matin de 9h30 à 12h et le mardi de 9h30 à 11h30** (jeux de sociétés, tricot...) mais ce jour-là pas de pain.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui sont venues et viendront lors de ces créneaux d'ouverture.

Nous remercions la Mairie de mettre à disposition la salle des associations.

**L'association a comme but principal** : échanger, partager, promouvoir la création fait main, faire découvrir les différentes créations et techniques, transmettre le savoir de la revalorisation d'objet, matériaux destiné à la destruction, le tout dans un moment de convivialité.

**Pour plus de renseignements sur le café associatif vous pouvez joindre :**

**Olivier et Cendrine LONGHI au 06 59 08 62 16 et à Peubrières.**

## GYM ET DETENTE



Les adhérent(e)s de « BERTIGNAT GYM et DETENTE »... Daniel - Mireille -

Suzanne - Claudine - Françoise - Joëlle - Claire - François - Annie - Marie-Noëlle - Annie - Marie-Antoinette - Isabelle - Agnès - Nicole - Laurence - Michèle - Maryse - Nathalie - Pascale - Sabine - Nathalie - Jocelyne - Danièle - Catherine - Eliane -

Bernadette ... vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.



**BONNES RESOLUTIONS = BONNES RAISONS DE SE (RE) METTRE A L'ACTIVITE PHYSIQUE** en rejoignant notre association tous **les mardis et jeudis de 18h à 19h à la salle des fêtes de début septembre à fin juin**.

Cotisation annuelle de 85 € (environ un euro la séance) - avec 3 séances « DECOUVERTE » gratuites.

Avec une animatrice diplômée, **vous apprenez à solliciter correctement vos muscles, sans vous brusquer, grâce à des exercices qui vous aident à garder le dos droit et prévenir les maux liés au cou ou aux lombaires.**

Entre souplesse, relaxation, équilibre, bien-être, profitez de nos activités **pour adopter de bonnes postures au quotidien, maîtriser votre respiration. En douceur, vous renforcerez votre activité cardiovasculaire.**

Lorsque le temps le permet, quelques séances sont proposées en plein air.

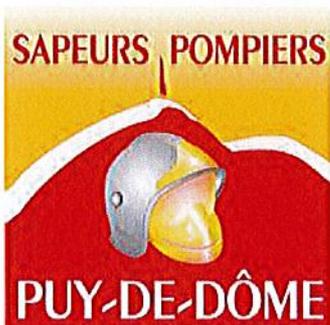
A chaque séance, **vous faites le plein de bonne humeur et de vitalité en profitant de l'ambiance conviviale et de la dynamique du groupe.** En plus, vous maintenez votre santé physique.

**CONTACTS : Claudine au 04 73 82 61 07, Suzanne au 04 73 82 26 76 et Françoise au 04 73 82 16 50**

Notre association participe aux festivités de notre commune en proposant deux lotos :

**Dimanche 26 février 2023 - 14h et Samedi 11 novembre 2023 - 14 h.**

## SAPEURS-POMPIERS DE BERTIGNAT



**Bertignatoises, Bertignatois,**

L'année 2022 s'est écoulée avec à peu près un retour à la normale.

Nous avons pu faire notre traditionnel **repas de la Sainte-Barbe ainsi que le voyage en Alsace** qui était prévu depuis longtemps dans la joie et la bonne humeur.

Nous espérons qu'en 2023 nous pourrions reprendre nos activités.

**Félicitations à nos deux nouvelles recrues Cendrine LONGHI (Peubrières) et Robin MATHEVET (Le Bourg)** qui viennent d'intégrer notre équipe, merci à eux pour leur engagement.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes motivé et que vous avez envie de vous investir, nous serons heureux de vous rencontrer et de vous compter parmi nos rangs.



Aussi **un grand merci pour votre accueil et votre sourire lors de notre passage pour les calendriers !**



**Les pompiers de Bertignat ainsi que tous les membres de l'amicale vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023 et surtout prenez soin de vous et de vos proches.**

## BIBLIO'TIFS



Notre bibliothèque continue son petit bonhomme de chemin. Après les temps difficiles du COVID, les lecteurs ont retrouvé leurs habitudes.

Une fréquentation plus constante se confirme le dimanche matin.

Le jeudi, c'est plus calme mais, une semaine sur deux, nous avons la joie d'accueillir les « grands » de l'école, accompagnés de leur enseignante.

Une confiance réciproque s'est établie entre tous et ces moments d'échanges paraissent enrichissants pour tout le monde. Ainsi cette année, nous évoquons la vie des enfants au siècle dernier, thème appartenant au programme scolaire.

Outre les recherches à partir des livres de la bibliothèque, ce travail s'appuie sur les témoignages personnels des bénévoles de la bibliothèque, ce qui permet aussi de nouer des liens intergénérationnels. Ces rencontres du jeudi sont aussi l'occasion pour la classe d'emprunter régulièrement des livres.

Une autre manière de diffuser la lecture auprès des élèves : la manifestation « **crêpes-lectures** » qui aura lieu cette année **le vendredi 17 mars 2023**.

Enfin, n'oublions pas de remercier la Mairie pour sa dotation annuelle qui nous permet d'acquérir chaque année des Nouveautés. La réussite de notre bibliothèque repose sur un effort collectif : que chacun en soit remercié !

**Les bénévoles de Bibio'Tifs.**



## Les croix de Bertignat



Au cœur de l'été, peu de temps après les balades contées de Frédérique, quelques Bertignatoises bien intentionnées ont imaginé une autre forme de balade contée pour découvrir ou redécouvrir les croix de notre Bourg. Sept croix ont été retenues et de petites enquêtes ont été menées pour en débusquer l'origine et collecter différentes anecdotes ou traditions s'y rapportant.

Le 19 août, dans l'après-midi, nous nous sommes tous rassemblés sous la halle autour de Claudine OUTURQUIN qui nous a initiés à la composition florale pour orner les croix.

Puis nous avons déambulé dans le village, de l'imposante croix de Mission sur la place à la croix Saint André près du cimetière. A chaque station, un petit historique, un poème, un chant. La balade s'est terminée au pied de la croix double face, croix d'épidémie, située au fond du chœur de l'église.

De l'avis de tous les participants, ce fut un très beau moment joyeux, instructif.



En nous attardant devant ces modestes monuments de pierre, de bois, de fer, nous avons fait mémoire de nos Anciens mais aussi nous avons découvert qu'aujourd'hui encore ces croix sont l'objet d'attentions discrètes mais efficaces pour les restaurer.

**Hommage à toutes celles et ceux qui nous ont précédés et un grand merci à ceux et celles qui continuent à entretenir nos croix !**

**Marie-Noëlle DAUPHIN et Brigitte SCHAREIN.**

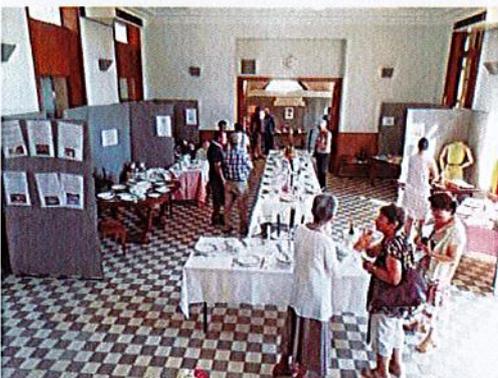
## AMITIE ET RENCONTRE



Reprise des activités 2023 pour une quarantaine d'adhérents Amitié et Rencontre le mardi 10 janvier pour partager la traditionnelle galette des rois. Cette rencontre a aussi été l'occasion de faire le point sur les **projets d'activités 2023** :

- **mardi 7 mars 10h**, Assemblée Générale ;
- **dimanche 2 avril**, Loto ;
- **dimanche 14 mai**, participation vide grenier APE ;
- **courant mai**, projet de sortie au centre historique du monde des sapeurs-pompiers à Thiers ;
- **voyage en septembre** avec une option le Volcan de Lemptéguy et le Musée Archéologique de la Bataille de Gergovie.
- **Du vendredi 7 au dimanche 9 juillet**, exposition.

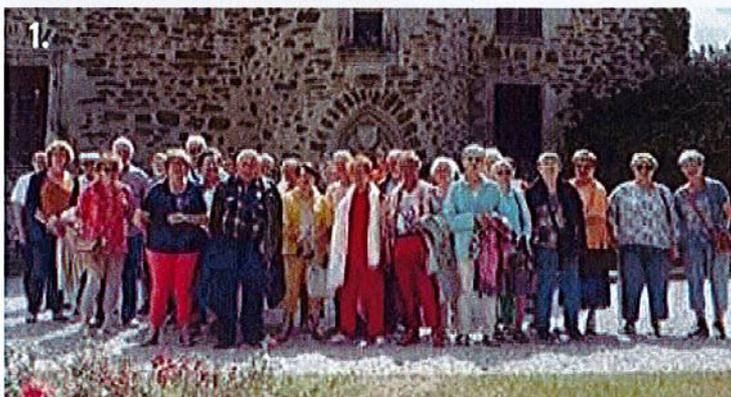
**Cette année 2023, le petit patrimoine textile sera à la fête.** Entre charme et nostalgie, nous y redécouvrirons l'inventivité des femmes de notre campagne à travers notamment une importante collection de napperons (dentelle, crochet, broderie, tricot).



Pour mémoire, l'exposition 2022 consacrée à l'art de mettre la table suivant les époques a attiré de nombreux visiteurs.

### 2022 en photos.

1. Trente-cinq adhérents ont pris le car en direction du Cantal (distillerie Avèze, château d'Auzers, tanneries de Bort les Orgues en Corrèze).
2. Sortie en covoiturage (visite jardin botanique à Augerolles, Château d'Aulteribe, buffet asiatique à Néronde-sur-Dore)





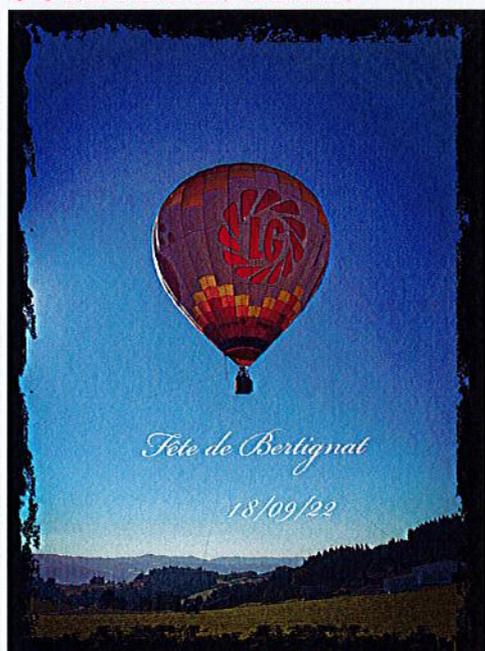
← *Repas de fin d'année, Domaine des Plaines.*

Ces quelques photos pour faire connaître notre association aux nouveaux habitants mais aussi, par ces moments d'isolement et de repli sur soi, de redire qu'il existe à Bertignat des lieux de lien social qui permettent aussi de se connaître...

Les adhérents de l'association se réunissent 2 fois par mois (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi à 14 heures : jeux divers et collation, échange d'informations...), lundi pétanque si le temps le permet. Nous envisageons aussi un stage les gestes qui sauvent avec les pompiers, et des journées formation informatique. Avec de nouveaux adhérents arriveront de nouvelles idées... L'adhésion est à ce jour de 15 €/an et nos statuts permettent d'accueillir des adhérents quel que soit leur âge. Mieux que Tintin (de 7 à 77 ans) les mardis de nos rencontres, Marinette qui a 101 ans cette année nous fait l'honneur de venir jouer à la belote à l'occasion de notre première rencontre de janvier.

**Contact : Jean Paul IMBAULT, Président : 04 73 82 10 73.**

## COMITE DES FETES



**Le Comité des Fêtes souhaite la bienvenue** aux nouveaux bénévoles qui se sont beaucoup investis lors de la fête patronale du village.

Les festivités ont commencé vendredi soir avec **le concert de « Taij'Song »**.

Le samedi après-midi, **36 doublettes** de boulistes ont joué à la pétanque sous le soleil de Bertignat. **Le défilé de vélos fleuris** rassembla de nombreux enfants et c'est **Iris MOREAU** qui remporta le concours.

La journée s'est terminée par **un repas campagnard où une centaine de personnes étaient présentes**, ainsi qu'une soirée Karaoke. Elle rassembla de nombreux chanteurs autour du micro de « Gigi ». **Le feu d'artifice** qui avait été annulé pour des raisons de sécurité liées à la sécheresse le 16 juillet fut tiré pour la première fois à Puy-Bayou samedi soir autour de 22 h.

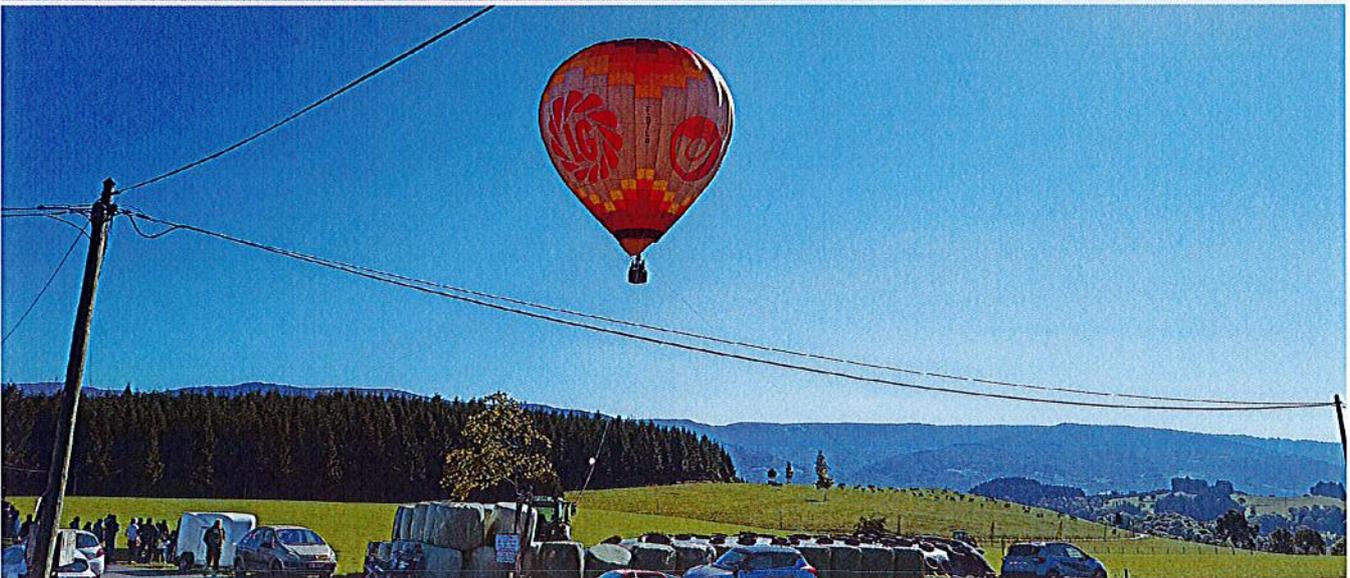
**Le marché de producteurs ainsi que la brocante** du dimanche ont été accompagnés par une démonstration de forge avec **Sébastien MADEJA de La Faye**. **Des baptêmes de montgolfière** avaient lieu à Malfriat. L'occasion de pouvoir admirer le village sous un nouvel angle ! **Merci à la famille TERME pour leur accueil.**

Une exposition de voitures anciennes avait pris place dans la cour de l'école. **Les attractions foraines et les jeux mis à disposition** ont rassemblés petits et grands tout au long du week-end. Merci à **Béatrice GOURCY de La Grange** qui nous a prêté ses jeux en bois.





Le **Comité des Fêtes de Bertignat** a participé aux jeux intervillages organisés par le **Comité des Fêtes de Job** lors de leur fête patronale. Tir à la corde, baby-foot géant et bien d'autres épreuves nous attendaient. Ces jeux ont rassemblé les communes de Valcivières, Saint-Just, Job et Bertignat. La Bert'team est ravie d'avoir pu participer et a fini 3<sup>ème</sup>. **Merci à tous !**

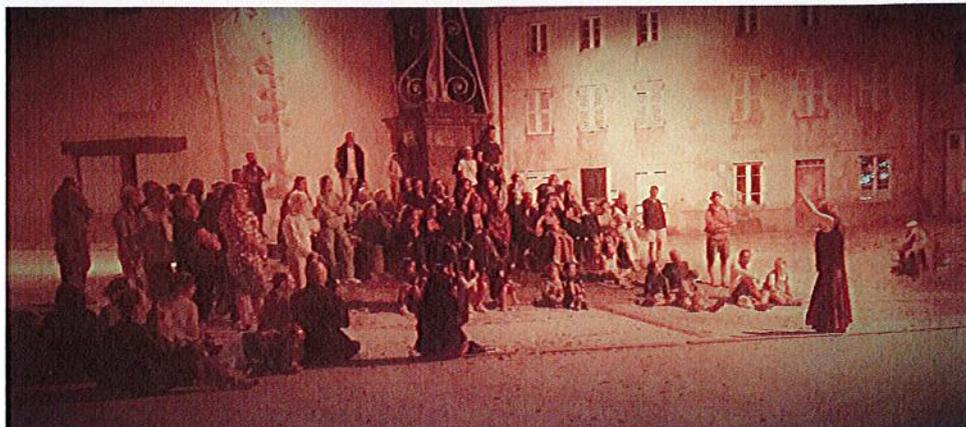




Du 28 au 31 juillet 2022 s'est déroulé le désormais « fameux » festival de contes de Bertignat.

Encore une belle édition pendant laquelle le public a été au rendez-vous, et le soleil aussi, on n'a même pas eu trop chaud !

Dès le jeudi soir nous nous sommes retrouvés dans le bourg pour une balade contée à la nuit tombée avec la pétillante conteuse Catherine CAILLAUD. Une centaine de personnes étaient là et ont fort apprécié le moment !



Le lendemain matin, bon pied bon œil, nous voilà partis à Bourdelles en compagnie d'Alexandra RE qui a enchanté petits et grands. Au retour, arrêt apéro au Relais entremêlé de récits portés par nos deux conteuses.

Le soir, nous avons rendez-vous chez Claire et François BLACHE, nos adorables producteurs des Jardins Gourmands à la Brugière pour une veillée contée à deux voix. Entre mystères et éclats de rire, nous nous sommes régalés d'histoires mais aussi d'un délicieux repas concocté avec amour par nos bénévoles.



Samedi, nous avons délocalisé le festival à la gare de l'Utopie pour un apéro contes sur les rails suivi du fabuleux et déjanté spectacle de Fred DUVAUD autour de l'histoire de son grand-père pendant la guerre d'Indochine et des créatures fantastiques japonaises.

Dimanche, une magnifique journée nous attendait dans la cour de l'école de Bertignat.

Au menu : balade contée avec des ânes, spectacle pour les tout petits en français et en occitan avec Séverine SARRIAS et Arnaud CANCE, pause lecture dans les hamacs de la Petite Roberte, apéro conte et chant avec les talentueux Hauts talons d'Achille, pour finir en dansant au son tribal du Ping Pong Harmonix Orchestra.

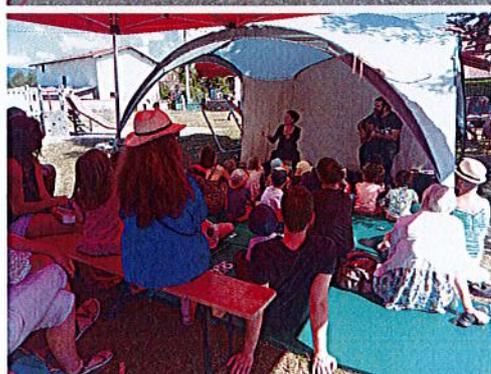


Un grand grand merci à nos bénévoles, aux artistes et aux techniciens, au public, à l'association ZigZ'ânes, aux Jardins Gourmands, à l'association Passeurs de mots, au Relais de Bertignat, à la commune de Bertignat, à la Gare de l'Utopie, à la communauté de communes Ambert Livradois Forez et à tous ceux et celles que j'oublie certainement !

Bon, inutile de vous dire qu'on remet ça en 2023 !

A noter dans vos agendas : ça se passera du 27 au 30 juillet !

Surveillez vos boîtes aux lettres, on vous communiquera le programme en temps et en heure !



Si vous voulez vous joindre à nous pour nous aider à préparer le festival, donner un petit ou un grand coup de main pendant la manifestation, recevoir un spectacle chez vous ou encore loger des artistes, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons dans l'équipe.

Pour nous contacter :

[arbresmondes@gmail.com](mailto:arbresmondes@gmail.com) 06 86 05 02 82/06 89 51 56 65

## LA BERTIGNATOISE

C'est à l'aube de cette année 2023 que la société de chasse « La Bertignatoise » vient vous présenter ses vœux les plus sincères de joie, de bonheur et surtout une excellente santé. Nous pensons également aux malades, chasseurs ou anciens à qui nous souhaitons un prompt rétablissement. Une pensée aussi pour ceux qui nous ont quittés. **Robert BOUSSAT** en mai 2022, un peu plus tôt **Pierre FONLUPT** et notre ami **Jeannot PACHON** 4 ans déjà.

Un grand merci à Monsieur le Maire Jacques POUGET et son Conseil municipal pour la subvention qu'ils nous allouent chaque année. Nous remercions également les chasseurs et non chasseurs qui font des dons à la société mais qui souhaitent rester dans l'anonymat.



### Plan de chasse chevreuils :

Les chevreuils sont chassés en une seule équipe sous la responsabilité de **Christian FOURET** et de **Omer LARTISIEN**, à ce jour il nous reste 10 chevreuils à abattre. Une gestion qui finalement nous fera chasser nous l'espérons jusqu'au jour de la fermeture qui est cette année le 26 février. Un chevreuil a été offert à nos amis les sapeurs-pompiers.



### Plan de chasse sanglier :

C'est sous la responsabilité de **René FAURE** et de **Jean-Luc COISSARD** que se déroulent ces battues. A ce jour, seize bêtes noires ont été abattues. Malheureusement pour nous et tant mieux pour elles, beaucoup d'entre nous se sont montrés maladroits ; il faut souligner qu'aucun accident n'est à déplorer.

Pour ce qui est du petit gibier, faisans, perdreaux et lièvres, nous attendons que nos chasseurs nous rendent leur tableau de chasse pour faire un bilan qui a priori s'annonce plutôt bien.

Un grand merci également aux chasseurs qui aident à clôturer les champs de maïs des agriculteurs et, pour la première fois cette année, les prairies, ainsi qu'à ceux qui aident à reboucher les trous. Merci également à **Georges MEJASSOL** qui s'occupe de l'entretien des batteries et des piquets de clôtures, un soutien sans faille depuis des années, merci à toi Georges.

**Cher amis chasseurs**, nous sommes les gestionnaires de la faune sauvage mais soyons très vigilants car nous avons des armes entre les mains. **Il existe des consignes de sécurité qu'il nous faut respecter avec attention et prudence. Respectons également les promeneurs, coureurs, cyclistes et motards la nature appartient à tout le monde. Mais n'oublions pas que pour voir il faut être vu !**

Pour la saison 2022-2023, un nouveau bureau a été élu nous vous en dirons plus lors de la parution du prochain bulletin. Prudence à tous et joyeuse Saint Hubert.

*La Bertignatoise.*

## INTER-ASSOCIATIONS

L'Inter-Associations s'est retrouvée en assemblée générale le 27 janvier pour son traditionnel bilan.

Pour l'année 2022, il y a eu le renouvellement d'un frigo, l'acquisition de cinq tables et bancs et la participation financière à hauteur de 1 000 € pour le remplacement des guirlandes de Noël.

Le 16 juillet, le méchoui a rassemblé 180 adultes et 21 enfants. Le repas s'est tenu au hangar communal à La Croix de l'Ormeau malgré l'annulation du feu d'artifice pour cause de sécheresse. La soirée animée par « Gigi » s'est déroulée à merveille pour le plaisir des convives. **L'Inter-Associations remercie tous les bénévoles pour leur implication.**

**Jean-Claude IMBERDIS** décide de laisser sa place de Président et c'est **Leslie PATOUILLARD** qui prend le relais ; il reste néanmoins Vice-Président pour l'épauler durant les premières années. **Clément POUGET** devient Secrétaire à la place de **François POUGET**, **Guy LAFONT** conserve sa qualité de Trésorier. **Laurent PATOUILLARD** et **Clément POUGET** sont nommés responsables des matériels à la place de **Georges MEJASSOL**.

**Bonne continuation à la nouvelle équipe et merci à celles et ceux qui s'investissent et qui se sont investis depuis la création de l'Inter-Associations.**



\*

# Les Festivités 2023

\* Les dates, horaires et manifestations indiqués sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

<b>FEVRIER</b>	<b>Samedi 25</b>	<b>Loto - 14h</b>	Gym et Détente
<b>MARS</b>	<b>Vendredi 17</b>	<b>Crêpes lecture – 15h</b>	Biblio'Tifs
	<b>Samedi 18</b>	<b>Carnaval - 14h</b>	APE
<b>AVRIL</b>	<b>Dimanche 2</b>	<b>Loto 14h</b>	Amitié et Rencontre
<b>MAI</b>	<b>Dimanche 14</b>	<b>Vide Grenier et marché aux plantes</b>	APE
		<b>Commémoration du 8 mai 1945 – 11h15 suivie du vin d'honneur</b>	Mairie
<b>JUIN</b>	<b>Samedi 17</b>	<b>Kermesse</b>	APE
<b>JUILLET</b>	<b>Samedi 1<sup>er</sup></b>	<b>Course cycliste Les Copains</b>	Inter-Associations
	<b>Dimanche 2</b>		
	<b>Vendredi 7 au Dimanche 9</b>	<b>Fête du Club avec pour thème le petit patrimoine textile</b>	Amitié et Rencontre
	<b>Samedi 15</b>	<b>Jambons à la broche + Feu d'artifice</b>	Inter-Associations
<b>SEPTEMBRE</b>	<b>Jeudi 27 au dimanche 30</b>	<b>Les Contées Sauvages</b>	Les Arbres-Mondes
	<b>Mercredi 6</b>	<b>Balade des Hautes-Terres- 14h devant l'Eglise</b>	Balade des Hautes-Terres
	<b>Vendredi 15 au dimanche 17</b>	<b>Fête patronale</b>	Comité des Fêtes
	<b>Courant septembre</b>	<b>Voyage</b>	Amitié et Rencontre
<b>OCTOBRE</b>	<b>Dimanche 8</b>	<b>Loto – 14h</b>	Amitié et Rencontre
	<b>Mardi 31</b>	<b>Halloween – 18h sur la Place</b>	APE
<b>NOVEMBRE</b>	<b>Samedi 11</b>	<b>Loto – 14h</b>	Gym et Détente
	<b>Dimanche 12</b>	<b>Commémoration du 11/11 à 11h15</b>	Mairie



## TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette ! L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

### BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

La Mairie de BERTIGNAT s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités.

Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur ([www.app.panneaupocket.com](http://www.app.panneaupocket.com)).

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France

depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs.